

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES BASQUES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Guy tenue le 29 août 2022 à 19 h 00 au 52, rue Principale de Saint-Guy.**

Sont présents : Monsieur Gilles Roussel, maire  
Monsieur François Labrie  
Monsieur Maxime Gobeil-Philibert  
Madame Gaétane Gagnon  
Madame Chantal Gauthier

Les membres présents forment le quorum.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Gilles Roussel, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 00. Madame Alyson Lavoie, fait fonction de secrétaire.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
Résolution CM-2022-0104-00**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Maxime Gobeil-Philibert**

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « *Affaires nouvelles* », les points suivants :

- 14.1 Changement de signataires
- 14.2 Engagement directrice générale adjointe
- 14.3 \_\_\_\_\_
- 14.4 \_\_\_\_\_
- 14.5 \_\_\_\_\_

et que l'item « *Affaires nouvelles* » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal compte-rendu de la séance ordinaire de la réunion du 11 juillet
- 4. Approbation du procès-verbal compte-rendu de la séance extraordinaire de la dernière réunion du 22 août
- 5. Comptes
- 6. Correspondance
- 7. Adoption du programme de la TECQ version 2 - modification
- 8. Appel d'offre directeur(trice) général(e) – candidatures
- 9. Démission d'une élue
- 10. Avis de vacance
- 11. Demande d'un citoyen
- 12. Contrats d'hiver 2022-2023 – Renouvellement,...
- 13. PRACIM – Projet de réfection du bureau municipal
- 14. Affaires nouvelles
- 15. Période de questions
- 16. Clôture et levée de la séance

**Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

  
Maire DGA

3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉUNION DU 11 JUILLET**

**Résolution CM-2022-0105-00**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Maxime Gobeil-Philibert

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire compte-rendu de la réunion du 11 juillet tel que déposé.

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA RÉUNION DU 22 AOÛT**

**Résolution CM-2022-0106-00**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Maxime Gobeil-Philibert

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire compte-rendu de la réunion du 22 août tel que déposé.

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. **COMPTE**

**Résolution CM-2022-0107-00**

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Gauthier

D'autoriser le paiement des comptes inscrits sur la liste de comptes au 29 août annexée à ce procès-verbal pour un total de 14 618,63 \$.

FACTURES					
No	Fournisseur	Noms	Descriptions	Montants	
1	198	Buanderie RDL	Service de buanderie	735,84 \$	Chèque
2	193	Carrefour du Camion RDL	Pièces lumières camion & huile & filtres	413,81 \$	Chèque
3	384	Entreprises Camille Ouellet et Fils	Accessoires garage voirie machinerie	487,48 \$	Chèque
4	11	FQM	Demande aide financière réseau routier	1 404,80 \$	Virement
5	441	InfoTech	Banque d'heure	1 287,72 \$	Virement
6	224	MACPEK	Accessoires garage voirie machinerie	292,96 \$	Chèque
7	169	Magasin Coop Squatec	Produits nettoyeurs voirie	100,95 \$	Chèque
8	109	Matériaux du Lac (Les)	Accessoires garage voirie (sangle, tuyau..)	86,85 \$	Chèque
9	149	MRC des Basques	Honoraires Servitech	335,00 \$	Chèque
10	390	Réseau Biblio du BSL	Cotisation annuelle 2022-2023	316,64 \$	Chèque
11	222	Rivière-du-Loup	Site d'enfouissement juin 2022	108,29 \$	Chèque
12	360	Service Sanitaires A.Deschênes Inc	Collecte conteneur 26 juillet	112,11 \$	Chèque
13	388	TommyDrapeau.com	Online Backup Cloud Storage	73,68 \$	Virement
14	165	Transport Maurice Richard Inc.	Travaux d'excavation site lavage bateaux	8 623,13 \$	Chèque
15	53	Wurth Canada Limited	Accessoires garage voirie	239,37 \$	Virement
<b>TOTAL DES FACTURES À PAYER</b>				<b>14 618,63 \$</b>	

Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

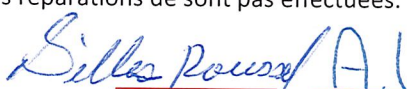
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. **CORRESPONDANCE**

Chaque membre du conseil en a une copie.

La directrice générale adjointe par intérim fait la lecture du résumé de la correspondance.

1. Reçu par courriel du député Maxime Blanchette-Joncas qu'à la suite de la proposition de la Commission chargée du redécoupage électoral fédéral de supprimer la circonscription d'Avignon – La Mitis – Matane – Matapédia de l'Est du Québec, une audience publique se tiendra à Rimouski le 8 septembre prochain à 9 h.
2. Reçu par courriel de Maryse Malenfant, directrice générale du Bas-Saint-Laurent au MAMH une lettre qui mandate la Direction générale du Bas-Saint-Laurent pour nous assister dans la réalisation de notre étude de regroupement.
3. Reçu par courriel une demande de document par Denis Côté, conseiller aux opérations régionales au MAMH pour pouvoir commencer l'étude de regroupement.
4. Reçu par la poste un avis de la Société de l'assurance automobile du Québec qui interdit le camion d'hiver Western de circuler sur les chemins publics tant que les réparations de sont pas effectuées.

  
 Maire DGA

7. **ADOPTION DU PROGRAMME DE LA TECQ VERSION 2 - MODIFICATION**  
**Résolution CM-2022-0108-00**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Guy a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Guy doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Gauthier**

QUE la Municipalité de Saint-Guy s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité de Saint-Guy s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019 – 2023.

QUE la Municipalité de Saint-Guy approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

**Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

8. **APPEL D'OFFRE DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) – CANDIDATURES**  
**Résolution CM-2022-0109-00**

Un envoi collectif a été effectué le 19 août dernier dans le secteur de la Municipalité de Saint-Guy et de la Municipalité de Lac-des-Aigles. La date limite pour déposer son curriculum vitae et sa lettre de présentation était le 29 août à 12 h 00 pm.

La Municipalité de Saint-Guy a reçu 1 candidature.

*Gilles Roussel* / *A.L.*  
 Maire DGA

**Il est proposé par le conseiller Monsieur François Labrie**

Que la Municipalité de Saint-Guy repousse le sujet d'appel d'offre à la prochaine réunion de travail du 6 septembre 2022.

Que la Municipalité de Saint-Guy remercie la candidate pour son intérêt, mais la Municipalité ne continuera pas les démarches avec celle-ci. Qu'une lettre lui soit envoyé pour la remercier.

**Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**9. DÉMISSION D'UNE ÉLUE  
Résolution CM-2022-0110-00**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur François Labrie**

Le conseil reçoit et accepte la lettre de démission de l'élue au siège # 3 madame Micheline Bérubé. Le siège # 3 est vacant jusqu'à la prochaine élection partielle.

**Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**10. AVIS DE VACANCE  
Résolution CM-2022-0111-00**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Maxime Gobeil-Philibert**

À la suite de l'acceptation de la lettre de démission de l'élue au siège # 6 madame Nathalie Trudeau à la réunion ordinaire du 11 avril 2022 (Résolution CM-2022-0048-00), la Municipalité de Saint-Guy avise que le siège # 6 est vacant jusqu'à la prochaine élection partielle.

**Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**11. DEMANDE D'UN CITOYEN**

Monsieur Jean-Noël Bolduc souhaite ne plus avoir des frais de 150,00 \$ pour les matières résiduelles sur la taxation de sa propriété située au 83A, 7<sup>e</sup> Rang (Matricule 0826-78-2632) au nom de Foresterie JN Bolduc Inc. Étant donné qu'il s'agit d'une terre à bois, le service des matières résiduelles n'est pas utilisé.

Que la Municipalité de Saint-Guy en reparle à la prochaine séance du travail du 6 septembre 2022.

**12. CONTRAT D'HIVER 2022-2023 – RENOUELEMENT,...  
Résolution CM-2022-0112-00**

**Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Gauthier**

Que la Municipalité de Saint-Guy mandate Monsieur Bernard Paré, contremaître, de vérifier avec Monsieur Francis Bolduc s'il veut travailler pour l'hiver 2022-2023 comme les années précédentes. Son taux horaire sera de 22,50 \$ par heure le samedi et le dimanche pour 20 h de garde et de 24 \$ de l'heure lors des sorties la semaine. Il pourra être rénuméré à la réception de ces feuilles de temps.

L'augmentation de salaire de Monsieur Bernard Paré, contremaître, se fera selon le coût de la vie en janvier 2023.

**Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

*Gilles Roussel / A.I.*  
Maire DGA

**13. PRACIM – PROJET DE RÉFECTION DU BUREAU MUNICIPAL**

Monsieur Daniel Rioux du MAMH souhaite avoir un suivi concernant le projet de réfection du bureau municipal dans le cadre du Programme PRACIM, auparavant RÉCIM. Il désire savoir si la Municipalité souhaite poursuivre les démarches ou annuler le projet. Si le projet se poursuit, il devra être fait dans un délai raisonnable dû qu'il est déjà en cours depuis longtemps.

La Municipalité de Saint-Guy avise Monsieur Daniel Rioux qu'elle souhaite poursuivre les démarches dans le cadre du Programme PRACIM. Une séance de travail sera effectuée pour discuter des changements à apporter au projet pour diminuer le coût de celui-ci et lui seront communiqués par la suite.

**Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**14. AFFAIRES NOUVELLES**

**14.1 CHANGEMENT DE SIGNATAIRES**

**Résolution CM-2022-0113-00**

**Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Gauthier**

Que la Municipalité de Saint-Guy conserve Madame Alyson Lavoie, directrice générale adjointe comme signataire et nomme Monsieur Gilles Roussel, maire & Monsieur Maxime Gobeil-Philibert, pro-maire, comme signataires auprès des différents ministres (Desjardins, Revenu Québec, Revenu Canada...).

Que la Municipalité de Saint-Guy mandate Alyson Lavoie, directrice générale adjointe pour effectuer les demandes de changement des signataires auprès des différents ministères (Desjardins, Revenu Québec, Revenu Canada...) en remplacement de Madame Micheline Bérubé.

**Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**14.2 ENGAGEMENT DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

**Résolution CM-2022-0114-00**

**Il est proposé par la conseillère Madame Gaétane Gagnon**

Que la Municipalité de Saint-Guy engage Madame Alyson Lavoie, directrice générale adjointe pour trois jours semaine (lundi, mardi et mercredi) avec prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Que la Municipalité de Saint-Guy accepte de payer un salaire de 25 \$/heure pour le travail de la directrice générale adjointe pour 21 heures/semaine ou le temps réel travaillé à Saint-Guy (PLUS réunion, rencontre, formation, ...).

Que la Municipalité de Saint-Guy accepte de payer des frais de déplacement selon le taux de la Municipalité à 0,55 \$/kilomètre pour les déplacements matin et soir de la directrice générale adjointe pour aller travailler à Saint-Guy. (PLUS réunion, rencontre, ...)

Que la Municipalité de Saint-Guy annule l'entente de service signée avec la Municipalité de Lac-des-Aigles le 30 juin dernier pour le prêt de leur employée.

Que la Municipalité de Saint-Guy engage Madame Alyson Lavoie, directrice générale adjointe, le temps de trouver une remplaçante au bureau municipal.

  
Maire DGA

**Monsieur Gilles Roussel, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire, M. Gilles Roussel, invite les citoyens à poser leurs questions. Quelques questions sont posées dans la salle.

**CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES**

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la résolution numéro : CM-2022-0107-00



Alyson Lavoie

Directrice générale adjointe

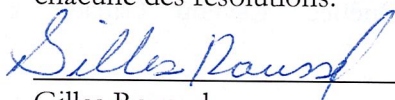
**16. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**Résolution CM-2022-0115-00**

À 19 h 48, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par la conseillère Madame Chantal Gauthier

**Adopté.**

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.



Gilles Roussel

Maire



Alyson Lavoie

Directrice générale adjointe